

COMPTE RENDU des AFFAIRES TRAITÉES par le MAIRE GRACE aux DÉLÉGATIONS.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de décembre 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N° 260, en date du 20 OCTOBRE 1972, relatif au renouvellement du contrat passé avec Monsieur THIAW WING KAI André pour l'exploitation d'une buvette au Barachois - redevance mensuelle : VINGT MILLE Frs CFA (20 000 Frs CFA).

ARRETE N° 265, en date du 26 OCTOBRE 1972, relatif à la passation d'un contrat avec Monsieur CHECKOURI Antoine pour l'exploitation d'une buvette située au Barachois - redevance mensuelle : TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS Frs CFA (37 500).

ARRETE N° 266, en date du 3 NOVEMBRE 1972, portant paiement des communications pour différents postes téléphoniques de la Ville de Saint-Denis - Montant : SEPT CENT TRENTE SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE NEUF FRANCS CFA (737 759 Frs CFA).

ARRETE N° 267, en date du 3 NOVEMBRE 1972, pour la passation d'un contrat entre la SOCIÉTÉ SHELL de la REUNION et la COMMUNE de SAINT-DENIS pour la fourniture d'essence, de gas-oil, nécessaire au fonctionnement des divers véhicules de la Commune - année 1972 - Montant de la dépense : SEPT MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE HUIT MILLE SIX CENTS FRANCS CFA (7 458 600 Frs CFA).

ARRETE N° 270, en date du 8 NOVEMBRE 1972, relatif à la passation d'un marché de gré à gré avec les Etablissements de PALMAS pour l'acquisition de diverses fournitures nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux - année 1972 - Montant : SEPT MILLIONS TROIS CENT MILLE FRANCS CFA (7 300 000 Frs CFA).

ARRETE N° 273, en date du 13 NOVEMBRE 1972, relatif au renouvellement du contrat d'assurance Responsabilité Civile de la Commune de Saint-Denis pour l'année 1972 et apaiement de la prime à la COMPAGNIE LA PRESERVATRICE - Montant : DEUX MILLIONS QUATRE VINGT ET UN MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX FRANCS CFA (2 081 870 Frs).

ARRETE N° 274, en date du 13 NOVEMBRE 1972, pour la passation d'un marché entre la COMMUNE de SAINT-DENIS et la S.E.G.E.F.O.M. pour la réalisation des travaux de revêtement du sol du Gymnase de Joinville - Montant des travaux : DEUX MILLIONS SOIXANTE CINQ MILLE SIX CENT DOUZE FRANCS CFA T.T.C. (2 065 612 Frs CFA).

ARRETE N° 275, en date du 13 NOVEMBRE 1972, pour la passation d'un bail entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur Jean-Baptiste LEPINAY, domicilié à la MONTAGNE RUISSEAU BLANC, pour la location d'un immeuble à usage locatif - Montant du loyer : DOUZE MILLE FRANCS CFA par mois (12 000 Frs CFA).

ARRETE N° 276, en date du 15 NOVEMBRE 1972, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet LEJEUNE/ROYER pour l'étude et la surveillance des travaux d'aménagement d'un plateau E.P.S. à JOINVILLE - Montant des honoraires : TROIS CENT TRENTE NEUF MILLE NEUF CENT VINGT Francs CFA (339 920 Frs CFA).

ARRETE N° 277, en date du 15 NOVEMBRE 1972, pour la passation d'un bail entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur Georget DOLPHIN, domicilié à la Montagne 15ème km, pour la location d'un immeuble à usage scolaire - Montant du loyer : SEPT MILLE Francs CFA (7 000 Francs CFA) par mois.

ARRETE N° 278, en date du 15 NOVEMBRE 1972, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et l'ENERGIE ELECTRIQUE de la REUNION pour la réalisation de l'électrification des logements de transition de Commune Prima - Montant de la dépense : DEUX MILLIONS QUARANTE SIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE SIX Francs CFA T.T.C. (2 046 766 Frs CFA).

ARRETE N° 280, en date du 21 NOVEMBRE 1972, relatif à la passation d'un contrat avec Monsieur PONIN-BALLON, l'autorisant à effectuer de la publicité au Stade de la Redoute.

ARRETE N° 281, en date du 21 NOVEMBRE 1972, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et l'ENERGIE ELECTRIQUE de la REUNION, pour la réalisation des travaux d'alimentation en électricité de la Piscine du Butor - Montant de la dépense : UN MILLION HUIT CENT QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT SEIZE Francs CFA (1 804 596 Frs CFA).

ARRETE N° 283, en date du 28 NOVEMBRE 1972, relatif à la passation d'un contrat avec Monsieur FOCK-KINE, l'autorisant à utiliser un terrain communal de 4 000 m<sup>2</sup>, sis à Commune Prima.

ARRETE N° 284, en date du 28 NOVEMBRE 1972, relatif au paiement à Maître Paul LEMERLE d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Monsieur Marius PAROSSES, destiné à la réalisation d'un accès direct sur le Boulevard Lancastel et d'un parking (délibération du Conseil Municipal du 24 FEVRIER 1972) - Montant de la dépense : CENT VINGT ET MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE Francs CFA (121 955 Frs CFA).

ARRETE N° 285, en date du 28 NOVEMBRE 1972, relatif au paiement à Maître Paul LEMERLE d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Monsieur et Madame Raoul Joseph LEPINAY, sis à l'angle des rues Routier et Philibert, destiné à la création d'un boulevard (délibération du Conseil Municipal du 19 JANVIER 1972) - Montant de la dépense : QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE CINQ Francs CFA (98 465 Frs CFA).

ARRETE N° 286, en date du 28 NOVEMBRE 1972, relatif au paiement d'une note de frais à Maître Paul LEMERLE pour l'acquisition d'un terrain par la Commune de Saint-Denis, appartenant à la Succession DROZIN, destiné aux travaux d'adduction d'eau de Sainte-Clotilde (délibération du Conseil Municipal du 11 JUIN 1970) - Montant de la dépense : VINGT MILLE HUIT CENT CINQ Francs CFA (20 805 Francs CFA).

ARRETE N° 288, en date du 28 NOVEMBRE 1972, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et l'U.MAB pour la fourniture de mobilier scolaire dans différentes écoles de la Commune - Montant des travaux : QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUARANTE DEUX MILLE CENT CINQUANTE Francs CFA (4 242 150 Francs CFA).